

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-12-12-3

**Séance du** lundi 6 décembre 2021

### **PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL ET AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITE ET APPROBATION DES CONVENTIONS AFFERENTES**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH, Martine DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara  
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien  
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne  
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

#### **ABSENTS :**

DEBES Vincent  
DREYFUS Elisabeth  
KOCHERT Stéphanie  
STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative à la politique de l'aménagement, de l'ingénierie et de l'action territorialisée,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-3-1-2 du 26 mars 2021 relative à l'adoption du règlement alsacien du Fonds de Solidarité Territoriale,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-9-1-2 du 25 octobre 2021 relative à la révision du règlement du Fonds de Solidarité Territoriale,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 12<sup>ème</sup> Commission territoriale Centre Alsace et de l'équité territoriale du 4 novembre 2021,
- VU l'avis de la 14<sup>ème</sup> Commission territoriale Agglomération de Mulhouse du 19 novembre 2021,
- VU l'avis de la 9<sup>ème</sup> Commission territoriale Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 22 novembre 2021,
- VU l'avis de la 11<sup>ème</sup> Commission territoriale Eurométropole de Strasbourg du 22 novembre 2021,
- VU l'avis de la 13<sup>ème</sup> Commission territoriale Région de Colmar du 22 novembre 2021,
- VU l'avis de la 15<sup>ème</sup> Commission territoriale Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 22 novembre 2021,
- VU l'avis de la 10<sup>ème</sup> Commission territoriale Ouest Alsace - Saverne - Molsheim du 29 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide l'attribution de subventions d'investissement au titre du fonds de solidarité territorial pour un montant total de 372 903 € telles que détaillées dans le tableau annexe joint au présent rapport ;
- Précise que les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les imputations correspondantes seront prélevées sur le programme P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et sont détaillées dans le tableau annexe joint au présent rapport ;
- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet

d'aménagement culturel de l'ancienne synagogue porté par la Commune de Muttersholtz ;

- Décide d'attribuer une subvention d'investissement, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, de 200 000 € à la Commune de Muttersholtz pour participer au financement de ce projet, représentant 15,81% de l'assiette éligible de 1 265 000 € ;
- Approuve les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune de Muttersholtz, la Communauté de communes de Sélestat, l'association LaCuisine et la Collectivité européenne d'Alsace pour la réalisation du projet d'aménagement culturel de l'ancienne Synagogue précité ;
- Approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Muttersholtz et la Collectivité européenne d'Alsace, destinée à définir les conditions de versement de la subvention précitée par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité ;
- Autorise le Président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexe à la présente délibération ;
- Précise que les crédits seront prélevés sur le programme P063, opération O010, tranche T06, natana 3292.

Madame Martine DIETRICH, en tant qu'adjointe au Maire de la Commune d'Ingersheim, Monsieur Francis KLEITZ, en tant que Maire de la Commune de Guebwiller, Madame Fabienne ZELLER, en tant que 1ère adjointe au Maire de la Commune de Pfastatt, Monsieur Michel LORENTZ, en tant que Maire de la Commune de Roeschwoog, Madame Isabelle DOLLINGER, en tant que Maire de la Commune de Batzendorf, Madame Chantal JEANPERT, en tant qu'adjointe au Maire de la Commune de Molsheim et Monsieur Jean-Claude BUFFA, en tant qu'adjoint au Maire de la Commune de Saverne, ne participent ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité